

Département de l'Ardèche

Commune de VILLENEUVE-DE-BERG

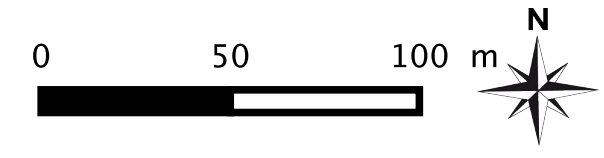
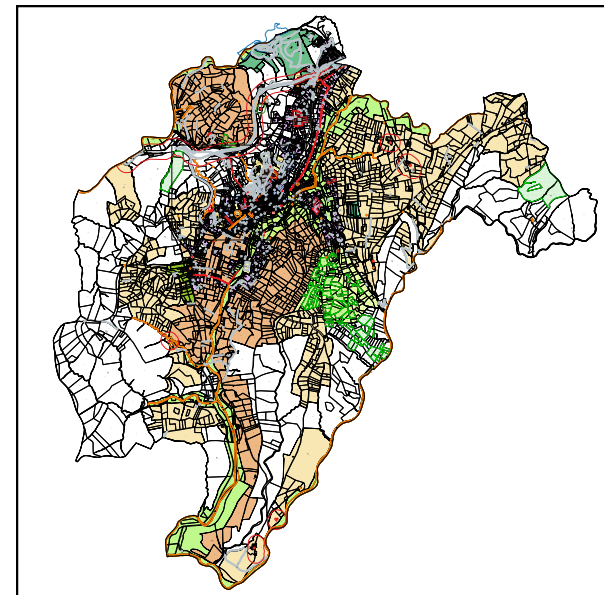
Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°5

Plan de zonage 4/4
Partie Centre-ville au au 1/2 000

Modification simplifiée n°1

Mars 2018



INTERSTICE

URBANISME / CONSEIL EN QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

INTERSTICE SARL
Urbanisme et conseil en qualité
environnementale

Valérie BERNARD
Espace Saint Germain – Bâtiment Orion
30 Avenue Général Leclerc
38200 Vienne

Tél : 04 74 29 95 60
contact@interstice-urba.com

	Zone Naturelle Protégée (Np)		Zone Urbaine centrale (UA1 et UA2)
	Zone Naturelle Classique (N)		Zone Urbaine dense (UB)
	Zone Naturelle de Loisirs (NL)		Zone Urbaine peu dense (UC)
	Zone Naturelle Ibie (Ni)		Zone d'équipements publics (Ueq / Ueqa)
	Zone Agricole Classique (A)		Zone Urbaine d'activités (Uac)
	Zone Agricole Stricte (As)		Zone Urbaine photovoltaïque (UP)
	Zone Agricole de recul paysager (Ap)		Zones A Urbaniser (ouvertes AUo - fermées AUf)
			Zone Urbaine de Loisirs (UL)

	Emplacements Réservés
	Périmètre d'application du L.151-15 du code de l'urbanisme
	Haie, ripisylve ou élément bâti repéré au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme
	Périmètre d'application d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
	Périmètre de recul lié au classement en déviation de la RN102 (100m, 35m ou 25 m)
	Zone inondable de la Clauduègne: limites de la crue centennale
	Espace boisé classé
Autres informations à titre indicatif	
	Périmètre de recul de 50m vis à vis des exploitations agricoles (A titre indicatif)
	Périmètre de recul de 100m vis à vis des exploitations agricoles (A titre indicatif)
	Siège d'exploitation agricole (A titre indicatif)
	Construction nouvelle absente du cadastre (à titre indicatif)

N° Emplacement réservé	Quartier et n° parcelle(s)	Superficie	Destination	Bénéficiaire
ER N°4	Lansas / Serrelonge : partie des parcelles (du nord au sud à droite de la voie) n°444, 425, 32, 538, 539, 28, 407, 510, 23, 22, 95, 625, 626, 627, 662, 659, 496, 495, 537, 536, 535, 534, 533, 494, 493, 122, 123, 646, 645, 647, 296, 364, 365, 156, 327, 374, 375, (du sud au nord à droite de la voie) n°148, 141, 669, 673, 674, 678, 665, 412, 413, 318, 155, 133, 134, 315, 316, 124, 121, 622, 623, 624, 633, 634, 111, 113, 100, 93, 94, 88, 501, 504, 506 (entière) 414, 417, 419 (entière) 83, 78, 77, 574, 447, 556 454 et 455	9689 m ²	Elargissement de la voirie	Commune
ER N°5	Fesquier / Pigeonnier : partie des parcelles n°52, 66, 67, 71 et 584	3205 m ²	Création d'une nouvelle voirie	Commune
ER N°7	L'Hôpital : parcelle n°575	735 m ²	Création de stationnements et cheminement piétons	Commune
ER N°12	Chante Lauze/ L'Hôpital : partie des parcelles n°330, 331, 332, 245, 249, 253, 388, 387 et 15	1743 m ²	Elargissement de la voirie	Commune
ER N°14	Grangette : partie des parcelles n°608 et 609	326 m ²	Elargissement de la voirie	Commune
ER N°15	Champ de Baufort : parcelles n°561 et 562, partie de la parcelle n°563	2966 m ²	Création de stationnements	Commune
ER N°16	Combettes : partie de la parcelle n°448	290 m ²	Elargissement de la voirie et aménagement de carrefour	Commune
ER N°18	Chemin-Neuf : parcelles n°936 et 938, partie de la parcelle n°934	848 m ²	Création de voirie	Commune
ER N°20	Chemin-Neuf : partie de la parcelle n°729	2200 m ²	Création d'une place publique	Commune

